



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE




NOTE D'INFORMATION n°4

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE
DES COMMISSIONS DE LIAISON
JUIN 2014**

**Circonscription
de
THONVILLE 1**

@ mël :
ce.ia57-ien-thionville@ac-nancy-metz.fr

 Inspection de l'Éducation Nationale
Circonscription de Thionville 1
3 allée de la Terrasse
57100 – THIONVILLE

 03.82.88.64.02

 03.82.83.17.28



Cette note de service est à émarger obligatoirement par tous les enseignants de l'école, remplaçants compris ; elle est à conserver en archives accessibles à la consultation.

Note reçue à l'école le :

NOM	Prénom	Date	Émargement

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale

À

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
Mesdames les enseignantes de CM2
Messieurs les enseignants de CM2
Mesdames et Messieurs les membres du RASED

de la circonscription de Thionville 1

Références :

- Circulaire n°2011-126 du 26 août 2011 relative à la scolarité du socle commun – continuité pédagogique
- Note de service n°2012-154 du 24 septembre 2012 relative à la simplification du livret de compétences

« Les missions des commissions de liaison sont de définir les aides et les accompagnements qui pourront être apportées aux élèves entre la sortie de l'école primaire et la fin de la classe de 6^e. » (Circulaire n°2011-126 du 26 août 2011)

Dans cette perspective, les enseignants de CM2 participeront aux commissions de liaison qui se tiendront dans les locaux du collège selon le calendrier suivant :

- Collège La Milliaire : jeudi 19 juin 2014 de 14h à 15h30
- Collège Charlemagne : vendredi 20 juin 2014 de 17h à 18h30
- Collège Évariste Galois : lundi 23 juin 2014 de 17h à 18h30
- Collège Hélène Boucher : mardi 24 juin 2014 de 17h à 18h30.

Un membre du RASED pourra être présent, dans la mesure de ses disponibilités.

L'objectif de la commission de liaison est de **construire les PPRE passerelles** (annexe 1) pour les élèves qui n'ont pas validé le palier 2 du socle commun. En effet, le PPRE passerelle est un dispositif d'aide et d'accompagnement dont la construction associe professeurs des écoles et professeurs de collège. Cela nécessite un temps d'échanges d'informations et d'élaboration collective des réponses à apporter à chaque élève concerné, et ce par les enseignants des deux degrés.

Pour mener à bien ces co-constructions, les enseignants de CM2 se muniront des LPC qu'ils distingueront en deux groupes :

- un groupe de LPC dont le palier 2 est validé
- un groupe de LPC dont le palier 2 n'est pas validé.

Ils se muniront également des documents permettant un étayage des compétences et des difficultés des élèves qui n'ont pas validé le palier 2 du socle commun : PPRE (année de CM2), documents de suivi des activités pédagogiques complémentaires - volet « aide aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages », documents de suivi des stages de remise à niveau, etc.

L'ensemble des LPC sera transmis au collège le jour de la commission de liaison. Une copie sera envoyée aux parents avec le reste du livret scolaire. Le livret scolaire ne fait donc pas l'objet d'une transmission au collège.

Enfin, dans le but d'aider nos collègues du second degré à constituer les classes de 6^e, les enseignants de CM2 compléteront le tableau fourni en annexe 2 intitulé « fiche passerelle CM2-6^e » et l'adresseront par courrier électronique au collège dès que possible. Tous les élèves de leur classe doivent y figurer.

Je vous remercie par avance de votre collaboration et de l'attention que vous porterez à ces indications, dont je souhaite qu'elles nous permettent de travailler ensemble de façon constructive au bénéfice de chaque élève.



Audrey LEININGER
Inspectrice de l'Éducation Nationale

Copie :

Proviseurs et Principaux des collèges Évariste Galois, Charlemagne, Hélène Boucher et La Milliaire.